

**Procès-verbal de la réunion du conseil municipal  
en date du jeudi 7 février 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi 7 février à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Régis LUCAS, Maire.

Convocation : 29 janvier 2019

Date d'affichage : 11 février 2019

Présents : R. LUCAS – M. DESPRES – F. BELLAT- M. CORBIN - C. BOUL - J.F PIQUET– O. BARREAULT – G. EMERY – K. ROMET

Absents : F. NORAS

Pouvoir de M. LAMACHERE à Cédric BOUL

Secrétaire de séance : O. BARREAULT

---

**AMENAGEMENT DE RUES - DETR**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'inscrire au budget primitif 2019 les travaux de la rue de l'Egalité et du Chemin du Guesseau. Une demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL sera déposée auprès des services de l'Etat.

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité et décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

| <b>Origine des financements</b> | <b>Montant</b>   |
|---------------------------------|------------------|
| Maître d'ouvrage                | 69 200 €         |
| DETR                            | 69 200 €         |
| DSIL                            | 34 600 €         |
| <b>TOTAL</b>                    | <b>173 000 €</b> |

**SUBVENTION ADEN**

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier de M. CERBELLE, Président de l'association ADEN (Association Départementale des Elus liée aux Nuisances de la ligne LGV/BPL) concernant une demande d'aide financière s'élevant à 0.50 € minimum par habitant.

Cette contribution sera reversée intégralement à l'association CRI 72.

Le conseil municipal décide de verser à l'association ADEN une aide financière s'élevant à 0.50 € par habitant soit 176.50 € pour 353 habitants.

**DELEGUES SYNDICAT VEGRE DEUX FONTS ET GEE**

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération de la communauté de communes LBN concernant la nomination des délégués au Syndicat Vègre Deux Fonts et Gée.

Monsieur Jean-François PIQUET est nommé en qualité de suppléant de Monsieur Pierre-Louis CHEVREAU.

## **AVIS PARC EOLIEN DES COMMUNES DE MAIGNE ET CHEMIRE LE GAUDIN**

La Société d'Exploitation Eolienne MAIGNE SASU a déposé un dossier de demande d'exploitation d'une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent comprenant 5 aérogénérateurs dont 4 sur la commune de Maigné et 1 sur la commune de Chemiré le Gaudin.

Cette demande fait l'objet d'une enquête publique du 9 janvier au 8 février 2019.

La commune est amenée à formuler un avis sur cette demande d'autorisation d'exploiter.

Le conseil municipal, émet un avis favorable avec 8 voix pour et 2 voix contre

**La séance est levée à 22h30.**